"— Car, ajoute-t-il, et ici nous citons aussi fidèlement que nous le pouvons les paroles du vaillant apôtre, notre droit, notre mission d'instruire ne nous viennent point du pouvoir civil. Ce n'est point à un chef d'Etat qu'il appartient de nous ouvrir ou de nous fermer la bouche. Seul Jésus-Christ jouit de cette prérogative. Seuls les évêques en sont les dépositaires. Seuls ils ont donc la puissance nécessaire pour sceller comme pour desceller les lèvres de l'orateur sacré. Cette déclaration, mon Père, je vous la dois, et je vous la donne non pas en mon nom, mais au nom de mon Dieu.

"Et maintenant je veux rappeler une autre parole de "Lacordaire. La voici. Deux choses sont immortelles:

" les chaires et les moines.

"Cette parole est profonde et vraie. Ayez donc con-"fiance. Si le froc des capucins, si celui des dominicains "disparaissent un instant, ils reparaîtront bientôt; car "ces deux grandes institutions, les chaires, les moines, "peuvent avoir, comme la croix, une heure d'effacement, "comme elle aussi, ces deux grandes institutions sont "vraiment immortelles.

"Et maintenant, mon Père, au revoir!" -

"Les applaudissements éclatent alors, tant est vive l'émotion de l'auditoire, qui oublie un instant la sainteté du lieu, et de tous côtés on loue non pas la sublimité du discours, mais la noblesse, la vérité du geste. On songe malgré soi aux grands évêques qui déjà ont illustré le nom d'Orléans, et on se prend à espérer qu'un nouvel Aignan pourra, par son indomptable énergie, par sa fougueuse sagesse, arrêter celui qu'on pourrait à bon droit appeler le Fléau de Dieu, s'il avait autre chose au cœur que la plus sordide ambition, que la rage la plus idiote."

A la sortie de la cathédrale, les Orléanais ont fait à Mgr Touchet une chaleureuse ovation.

Tous les catholiques applaudiront à l'acte nécessaire que